

pense que la Chambre devrait connaître la raison que le Gouvernement impérial a donnée.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** répond qu'il n'a rien déclaré aujourd'hui qui soit en contradiction avec les déclarations précédentes. Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Langevin), dans un discours prononcé devant ses électeurs, a fait certaines déclarations qu'il expliquera en temps opportun. Le report de la convocation du Parlement peut ou non être lié aux articles sur les pêcheries. Il nie avoir jamais dit que les documents donneraient les raisons pour lesquelles le Gouvernement de Sa Majesté a demandé que la convocation du Parlement soit retardée.

**L'hon. M. BLAKE** suppose que le Gouvernement a déposé les documents nécessaires pour se justifier. Cependant, il a remarqué l'omission de certains renseignements que l'on devrait, à son avis, communiquer à la Chambre. Il a remarqué une dépêche du Gouvernement impérial datée du 17 mars 1871 qui répondait à une dépêche télégraphique du Gouvernement canadien datée du 10 mars, et il pense que cette dernière dépêche devrait être déposée. Il a noté, dans la dépêche du 16 février 1871, que le premier ministre a été informé, par Son Excellence, avant l'acceptation de sa nomination comme membre de la Haute Commission conjointe, que le Gouvernement impérial était dans l'impossibilité de se porter garant de toute entente à laquelle on aurait renoncé relativement à la question des pêcheries. Il n'a trouvé aucune dépêche qui soit parvenue au pays avant la nomination de l'honorable député.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** se renseignera au sujet de la dépêche du 10 mars. Quant au message télégraphique dont il a été question, il ne peut être déposé parce que c'est une dépêche chiffrée. En fait, il n'est pas nécessaire de la déposer, car la dépêche officielle contient in extenso tout ce que ce message disait en résumé, la seule différence étant que l'une a été reçue avant et l'autre après qu'il eut accepté sa nomination.

**L'hon. M. MACKENZIE** demande si le leader du Gouvernement a l'intention de déposer la dépêche donnant les raisons pour lesquelles le Gouvernement impérial a demandé de retarder la convocation du Parlement.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** ne peut répondre immédiatement à la question. Il le pourra peut-être dans quelques minutes, mais de toute manière il le fera lundi.

\* \* \*

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

**L'hon. M. HOWE** propose que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la résolution suivante :

*Résolu,* Qu'à même tous les deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du Canada durant la dite période, et que

cette somme sera payée en temps, de telle manière, à telle personne, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le Gouverneur en Conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31, Vict., chap. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente, en sus de la somme affectée pour telle année suivante ou subséquente.

**L'hon. M. HOWE** dit que le Gouvernement a pris en considération la suggestion du député de Lambton (l'hon. M. Mackenzie) de faire en sorte que les employés de l'Exploration géologique deviennent de bon droit des membres du Service civil et qu'il a décidé de s'en tenir à l'ancienne pratique. Ils sont déjà, à toutes fins utiles, des membres du Service Civil, mais pour des raisons déjà expliquées, on a pensé qu'il vaudrait mieux affecter les sommes nécessaires comme on le faisait auparavant.

**L'hon. M. MACKENZIE** trouve que le Gouvernement a pris une décision regrettable. Cela témoigne d'un manque de confiance envers le Parlement. Il semblerait que les députés au pouvoir n'aient pas considéré souhaitable que l'Exploration géologique soit protégée et entretenue comme un service régulier du Service Civil. Il ne partage pas cette opinion et ne doute pas que l'Exploration géologique sera bien dirigée par celui qui en assume actuellement la direction, comme elle l'a été par sir William Logan. Il aimerait savoir si les salaires des employés de ce service font l'objet de retenues aux termes de l'Acte concernant les pensions.

**L'hon. M. HOWE** dit que oui.

**L'hon. M. MACKENZIE** pense que c'est là une autre raison pour laquelle le Gouvernement devrait reconsidérer la question.

**L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord)** pense que l'Exploration géologique est très mal administrée. Il critique surtout la façon dont elle publie des rapports. Il a constaté que le chef de ce service, M. Selwyn, un éminent homme de science que sir William Logan a recommandé pour occuper ce poste, doit se rendre à Ottawa pour s'occuper de la lecture d'épreuve et de l'impression de son rapport. Il sait que le rapport géologique, en raison de son caractère hautement scientifique et de l'utilisation de termes qui ne sont pas ordinairement connus des lecteurs d'épreuve, exige la surveillance constante que quelqu'un qui connaît bien ce domaine, mais il trouve anormal et coûteux d'obliger le chef de l'Exploration, dont le bureau se trouve à Montréal, à venir à Ottawa pour faire ce travail. Il pense que l'impression pourrait se faire à Montréal plus efficacement et à aussi bon marché.

Quant à la question soulevée par le député de Lambton (l'hon. M. Mackenzie) à propos de la règle, à laquelle ceci fait exception, voulant que l'argent soit voté à chaque année, il pense qu'il faut considérer tout ce service comme exceptionnel. Le fait qu'il relève du Gouvernement de la Puissance et qu'il s'occupe en même temps de questions que la Constitution attribue aux Gouvernements locaux constitue, en soi une situation exceptionnelle.